

ADEUNIS

Société anonyme

283 rue Louis Néel
Parc Technologique Pré Roux
38920 CROLLES

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée Générale Mixte du 18 septembre 2018

Résolution n°7

Deloitte & Associés

7 avenue Charles Tillon
35000 Rennes

Membre de la Compagnie régionale de Versailles

BDO Rhône-Alpes

20 rue Fernand-Pelloutier
38130 Echirolles

Membre de la Compagnie régionale de Grenoble

ADEUNIS

Société anonyme
283 rue Louis Néel
Parc Technologique Pré Roux
38920 CROLLES

Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre

Assemblée Générale Mixte du 18 septembre 2018

Résolution n°7

A l'Assemblée Générale de la société ADEUNIS,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L. 225-197-1 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Le nombre total d'actions susceptibles d'être attribuées au titre de la présente autorisation ne pourra dépasser 10 % du capital social de la société existant au jour de la décision de leur attribution par le Conseil d'Administration.

Votre Conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser, pour une durée de 38 mois à compter du jour de la présente Assemblée, à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport sur cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations qui vous sont ainsi données sur l'opération envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du Conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du Conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.

Rennes et Echirolles, le 31 juillet 2018

Les Commissaires aux Comptes

Deloitte & Associés



Guillaume RADIGUE
Associé

BDO Rhône-Alpes



Martine PACCOUD
Associée